

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 4 octobre 2021

M. le maire ouvre la séance à 19h00

Absents : Brigitte FLEURY qui donne procuration à Michel PETER
Secrétaire de séance : Christophe Dalmais

Délibération n°34-2021 : bornage du chemin communal « dessous la Verne » - proposition de devis d'un géomètre expert (cabinet Lachenal)

M. le maire explique à l'Assemblée que le chemin communal « dessous la Verne » nécessite la réalisation d'un bornage en raison notamment de l'usage qui en est fait par les différents propriétaires de parcelles bordant ce chemin (17 parcelles identifiées).

Il a été constaté que ce chemin souffre d'un manque d'entretien et que les limites de propriété se trouvent matérialisées de façon très aléatoire.

Aussi, dans la perspective d'une réflexion sur l'usage futur de ce chemin, il convient, dans un premier temps, d'en définir et faire valider précisément par acte légal le tracé.

Un devis estimatif a été sollicité auprès du cabinet géomètre-expert Lachenal pour la réalisation d'un devis de bornage par voie amiable.

Le coût total de l'opération, comprenant, entre autres, les phases de relevés, la phase contradictoire (convocations et réunions des propriétaires concernés), rédaction des procès-verbaux, matérialisation définitive du chemin...) a été évalué par ce prestataire à 8 953.92 € TTC.

Il est précisé en séance que le tracé du plan joint en annexe doit être prolongé jusqu'à la parcelle 907.

Lors des débats, Aline Hofer indique qu'il aurait été souhaitable de demander plusieurs devis.

M. le maire précise qu'il a souhaité faire intervenir un cabinet « extérieur » au territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par le cabinet Lachenal pour un montant prévisionnel de 8 953.92 € TTC et autorise le maire à signer tout acte y afférent.

Délibération n° : 35-2021 : Acquisition de la parcelle D 1326 (15 m²) appartenant à M. Jean-Jacques Truchet.

M. le maire rappelle que la parcelle n° D 1326, située à l'angle de la rue de la Treille et de la rue de la mairie, et appartenant à un propriétaire privé, fait usage commun de trottoir.

Il est donc nécessaire d'acquérir ce terrain afin de l'intégrer au domaine de la commune et notamment de dégager le propriétaire de toute charge et toute responsabilité d'un bien utilisé par le public.

Une négociation avait été engagée dans le cadre de précédents mandats avec le propriétaire et un accord était intervenu pour le rachat de la parcelle à l'euro symbolique. Cependant, cette opération avait été refusée par les services de l'Etat pour motif d'illégalité sur le principe.

Dans ces conditions, Monsieur le maire explique que, la commune restant dans l'attente du service des Domaines, et afin de faire avancer le dossier, il s'est inspiré, afin d'effectuer une proposition d'achat, des travaux de réfection de la route de Mucelle effectués en 2017 et qui ont nécessité l'acquisition de terrains pour la réalisation de trottoirs au prix de 160 € HT le m².

Des échanges intervenus entre le maire et M. Truchet, une cession au prix de 100 € le m² hors frais de notaire pourrait être envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE l'acquisition de cette parcelle à usage de trottoir à raison de 100 €/m²
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- Autorise le maire à signer tout acte y afférent

Délibération n°: 36-2021 : Appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires : autorisation de signature de la convention.

Le plan de relance visant à faire face aux conséquences économiques et sociales provoquées par l'épidémie de la Covid-19, comportait un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif.

La commune a ainsi pu bénéficier en 2020 d'une subvention de 5 403 € pour l'acquisition de 30 tablettes, pour un achat d'une valeur de 8 196 € HT.

Le Ministère de l'Éducation nationale a lancé au printemps un nouvel appel à projets centré sur le 1er degré, dont le programme comporte deux volets indissociables : équipement numérique des écoles / services et ressources numériques pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (du CP au CM2) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Afin de terminer le renouvellement du parc informatique de l'école et de pouvoir bénéficier, le cas échéant, d'une subvention, la collectivité a dû déposer un dossier visant à faire valider son éligibilité au programme fin mars 2021, comprenant :

- Pour le volet « équipement – socle numérique » : achat de 3 vidéoprojecteurs + 3 PC portables
- Pour le Volet « services et ressources numériques » : achat de logiciels

Par mail du 21 juin 2021, la commune a été informée que le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets a été retenu pour cette première vague de sélection ; Le taux de subvention maximum pour le volet équipement est de 70 % de la dépense éligible (plafonnée à 12 000 €), et de 50 % pour le volet ressources (plafonnée à 250 €).

S'agissant des équipements (achat de vidéo projecteurs et PC portables), la société NBM, qui constitue le principal fournisseur de la commune et assure la maintenance des équipements informatiques, a proposé un équipement dont le montant total s'élève à 8 730 € HT, soit 10 476 € TTC, installation et garantie comprises.

Le choix des logiciels s'effectuera en lien avec les services de l'Éducation Nationale dans la limite de la dépense subventionnable.

Pour bénéficier du dispositif, le conseil municipal doit valider le principe du conventionnement ainsi que l'achat des matériels ad hoc.

Après délibération, le conseil municipal décide à 14 voix « pour » et une abstention :

- D'autoriser le maire à signer la convention relative à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'approuver l'acquisition des équipements numériques auprès de la société NBM pour un montant de 8 730 € HT, soit 10 476 € TTC en application du devis proposé,
- Dit que les crédits y afférent sont inscrits au budget

Délibération n° 37-2021 : CCAS – élection d'un nouveau membre élu suite à la démission de M. Nicolas Perez.

M. le maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur Nicolas Perez avait annoncé son souhait de se retirer du conseil communal d'action sociale (CCAS). Ce dernier a transmis sa lettre de démission au maire le 29 septembre 2021.

Les textes précisent qu'en cas de démission d'un administrateur du conseil d'administration du CCAS élu par le conseil municipal, il est obligatoire de le remplacer afin de respecter le principe de parité entre les membres élus et les membres nommés dans un délai de deux mois à compter de la notification de la démission.

M. le maire demande aux élus désireux d'intégrer le CCAS de se manifester afin de procéder à l'élection d'un administrateur en remplacement de M PEREZ. Un seul élu se porte candidat, M. Christian PERA.

M. Christian PERA est élu avec 14 voix (abstention de M. Christian Pera) en qualité de membre élu de la commune au sein du CCAS.

Rapport des commissions :

Commission Finances :

- Les bénéfices tirés de l'organisation de la fête du 14 juillet 2021 ont été partagés entre les associations ayant œuvré à la manifestation. 7 associations ont reçu la somme de 420 €, un reliquat leur sera versé ultérieurement. Il est rappelé que les bénéfices revenant aux associations la Grappe, la Jeunesse Chalaisienne ainsi qu'au club de pétanque ont été transférés à leur demande au sou des écoles.
- Point de situation sur les dépenses du budget 2021 :

En fonctionnement le montant des dépenses engagées s'élève à environ 1.4 millions d'€. Sont relevés notamment :

- Charges de personnel : 580 000 € (soit 71% de la ligne budgétaire)
- eau + carburant : 54 000 €
- Fournitures entretien : 19 000 €

En investissement : le montant des dépenses engagées s'élève à 400 000 € dont principalement :

- Remboursement d'emprunt : 100 000 €
- Auberge (rachat fonds) 50 000 €
- Réfection/entretien de routes 80 200 €

Il sera nécessaire, dans la discussion relative au budget 2022, d'intégrer la problématique du toit de l'église qui nécessite des travaux conséquents.

Commission Education/jeux

- Des aménagements ont été réalisés dans la cour de l'école pour la rentrée : pose de pelouse synthétique autour des arbres pour un montant de 2 280 €, installation de jeux....
- Divers sont en attente, entre autres pour le projet de citystade
- Entretien du terrain de foot : sablé + piqueté

En marge de la commission J. Blazer a été interpellée sur la circulation route de Dardagny, avec demande d'interdiction de circulation au niveau de la douane. Le sujet mériterait d'effectuer une analyse précise des passages journaliers de véhicules.

Commission Voirie

- Les travaux du chemin des Charmilles et de la rue du Château ont été réalisés.
- Lieu dit Au Moulin : les élus ont rencontré les propriétaires privés afin que le mur soit déplacé (retrait de 50 cm).
- A évoquer prochainement : diverses buses à faire déboucher – la situation de l'ancienne décharge...
- Signalisation au sol rue des Ecoles : suite à la visite d'un prestataire, plusieurs points ont été relevés : passage piéton non conforme, longueur et répartition des places de parking...des devis sont en cours de réalisation pour améliorer le stationnement.

Commission Bâtiments :

- Devis en attente pour la réfection de l'Auberge de la Treille (peinture, sanitaires...)
- Ecole : quelques petits travaux restent à faire au niveau du périscolaire - Dans l'ensemble pas de problème.

CCAS :

- Le repas des aînés se fera en début d'année, entre les mois de janvier et février 2022.
- Colis des aînés : le budget actuellement dédié à la distribution des colis est de 1 000 € pour une cinquantaine de colis à distribuer. Cette somme apparaît donc inadaptée, et une augmentation des crédits à hauteur de 1 500 € serait la bienvenue.
- Par ailleurs est posée la question de la distribution des colis par le CCAS ou par l'association la Grappe.
- Auparavant, le CCAS accordait une subvention de 1 000 € à l'association la Grappe pour l'achat des colis, laquelle en assurait la distribution.

En raison de la situation sanitaire, la Grappe n'a pu assurer en 2020 la distribution des colis. Lors de la dernière réunion du CCAS, les membres ont pensé qu'il est dans leur rôle de gérer et distribuer les colis auprès des personnes âgées. Le conseil municipal en est informé et les élus estiment qu'effectivement cela permet aux membres du CCAS de rencontrer ces personnes et de détecter des problématiques éventuelles.

Un courrier d'explication sera adressé à l'association.

Commission Urbanisme

- GEMAPI/ PLUIH : deux membres de la commission urbanisme ont intégré le groupe de travail sur l'intégration des cours d'eau dans le PLUIH
- La société Bouygues a contacté la mairie pour l'installation d'une nouvelle antenne relais, des prospections vont être engagées par les techniciens.
- Recours en contentieux Fish : la commune a validé la proposition du tribunal administratif pour une médiation entre les parties.

Commission associations :

- Réouverture de la bibliothèque municipale
- La réunion annuelle de programmation de l'utilisation des salles par les associations se déroulera le 7 octobre prochain
- Auberge : réflexion sur une consultation publique pour le changement du nom de l'auberge
- Eclairage du monument aux Morts : devis en cours pour installer un mode d'éclairage couleur.

Clôture de séance à 20h45